

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 26 juin 2026

Publié le 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole), ARSAC Olivier (Toulouse Métropole), CAPEL Jean-Baptiste (CC Coteaux du Girou), CHARPENTIER Stéphane (CA Grand Ouest Toulousain), DE GRANDIDIER Marc (CC Coteaux de Bellevue), ESPIC Bruno (Toulouse Métropole), FLORES Roger (CC Hauts Tolosans), GENNARO SAINT Christine (Toulouse Métropole), GIBERT Janine (CC du Frontonnais), GOMES Didier (CC Coteaux du Girou), KOUNOUGOUS Anicet (Toulouse Métropole), LAMANT Sophie (Toulouse Métropole), MAUREL Cédric (CC Val Aïgo), PETITDIDIER Victor (Sicoval), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans), TERRAIL-NOVES Vincent (Toulouse Métropole), URSULE Béatrice (Toulouse Métropole)

Etaient excusés : ALVES Christophe (Toulouse Métropole), BARRAQUE-ONNO Véronique (Toulouse Métropole), BERKMAN Ingrid (Toulouse Métropole), BEZERRA Gil (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais), QUEVAL Florence (CA Grand Ouest Toulousain)

Excusés ayant donné pouvoir : AMIGO BOUYSSOU Annick (Toulouse Métropole) à ESPIC Bruno (Toulouse Métropole)

Etaient absents : ASTRUC Thierry (CC Val Aïgo), CROUZIL Bernard (Sicoval), GOFFRE PERDROSA Inès (Toulouse Métropole), LAMRHANI Mostafa (Toulouse Métropole), MAILLARD Marie (Toulouse Métropole), SAVIGNY Thierry (CC Coteaux de Bellevue), TRONCO Jean-Luc (Sicoval), WAECHTER Xavier (Sicoval)

Date de la convocation : MARDI 9 JUIN 2026

Secrétaire de séance : GIBERT Janine

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	9	9	18
Pouvoirs	1	0	3
Total de voix	18	9	27
Abstentions	-	-	-
Votes contre	-	-	-
Votes pour	18	9	27

D2026-46 – Bilan 2025 et ajustement des autorisations de programmes - Approbation

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) sont destinées à faciliter la gestion pluriannuelle des investissements.

Les AP constituent les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation ou caducité. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des AP.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP nécessitent une délibération du Comité Syndical distincte de celle du Budget qui vient déterminer le montant de l'enveloppe globale de la dépense et un échéancier pour les crédits de paiements avec une répartition dans le temps.

Considérant que chaque année, au moment de la présentation du Compte Administratif en instance, une obligation est faite de réaliser un bilan des APCP en cours et d'effectuer si besoin les modifications nécessaires du fait des changements apportés aux différents programmes.

Considérant qu'il est proposé de constater la réalisation 2025 et d'apporter les modifications qui s'imposent, soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement, soit au niveau du montant de l'AP s'il y a lieu, soit au niveau de sa durée.

Les tableaux suivants permettent de réajuster les autorisations de programme votées précédemment en tenant compte de l'exécution comptable 2025 et/ou d'autres éléments.

Opération N° 13 - Rénovation de l'UVE de Toulouse

Les dépenses réelles sur l'opération 13 sont arrêtées à 5 201 772,21 € HT sur l'exercice 2025.

Le montant maximum voté initialement pour cette AP est de 41 455 000 € HT.

Certains postes de travaux ont fait l'objet de moins-values dans le cadre des marchés attribués et d'autres postes de travaux ont été transférés au nouveau délégataire de service public dans le cadre de l'exploitation des usines de valorisation énergétiques du territoire de Decoset. Dans un souci de transparence, les enveloppes budgétaires relatives à ces postes doivent être diminuées ou retirées du montant maximum de l'Autorisation de Programme. Ainsi, il convient de réévaluer le montant maximum de l'AP à 39 486 695 € HT.

Libellé de l'Autorisation de programme	Rénovation de l'UVE de Toulouse
Montant maximum	39 486 695 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2022	1 104 531 €
CP 2023	8 023 926 €
CP 2024	11 056 439 €
CP 2025	5 201 773 €
CP 2026	4 350 000 €
CP 2027	9 750 026 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 22 - Construction d'une déchèterie innovante à Ribaute

Les dépenses réelles sur l'opération 22 sont arrêtées à 1 426 753,94 € HT sur l'exercice 2025. Compte tenu de la planification des travaux, il convient de prolonger l'AP d'un an (sur 2027).

Libellé de l'Autorisation de programme	Construction d'une déchèterie innovante à Ribaute
Montant maximum	5 659 825 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2019	800 €
CP 2020	5 720 €
CP 2021	1 395 €
CP 2022	43 331 €
CP 2023	83 610 €
CP 2024	73 734 €
CP 2025	1 426 754 €
CP 2026	4 001 235 €
CP 2027	23 246 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 24 - Réhabilitation du Hall 9

Les dépenses réelles sur l'opération 24 sont arrêtées à 1 655 482,44 € HT sur l'exercice 2025. Compte tenu de la planification des travaux, il convient de prolonger l'AP d'un an (sur 2027).

Libellé de l'Autorisation de programme	Réhabilitation du Hall 9
Montant maximum	7 222 600 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2021	69 990 €
CP 2022	2 025 €
CP 2023	224 398 €
CP 2024	533 721 €
CP 2025	1 655 483 €
CP 2026	4 692 466 €
CP 2027	44 517 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 27 - Construction d'un nouveau centre de tri à Bessières

Les dépenses réelles sur l'opération 22 sont arrêtées à 16 631 621,94 € HT sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Construction d'un nouveau centre de tri à Bessières
Montant maximum	57 000 000 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2023	7 570 595 €
CP 2024	29 035 879 €
CP 2025	16 631 622 €
CP 2026	3 761 904 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 3101 - Agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu

Il n'a pas été réalisé de dépenses réelles sur cette opération sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu
Montant maximum	750 000 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2019	1 667 €
CP 2020	30 952 €
CP 2021	13 505 €
CP 2022	280 €
CP 2023	0 €
CP 2024	0 €
CP 2025	0 €
CP 2026	50 000 €
CP 2027	653 596 €

Aucune modification n'est apportée à cette AP.

Opération N° 3102 - Agrandissement de la déchèterie de Fronton

Les dépenses réelles sur l'opération 3102 sont arrêtées à 851 241,46 € HT sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Agrandissement de la déchèterie de Fronton
Montant maximum	936 227 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2019	6 095 €
CP 2020	7 583 €
CP 2021	11 099 €
CP 2022	8 927 €
CP 2023	13 856 €
CP 2024	26 351 €
CP 2025	851 242 €

TOTAL consommé sur l'AP 925 153 €

Les opérations financées ont été entièrement réalisées, en conséquence il convient de clôturer cette AP conformément au Règlement Budgétaire et Financier en vigueur. Les reliquats de l'AP ne sont pas remis à disposition.

Le taux de réalisation de cette AP est arrêté à 98,82%.

Opération N° 34 - Construction d'une plateforme de compostage à Grenade

Les dépenses réelles sur l'opération 34 sont arrêtées à 6 550 € HT sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Construction d'une plateforme de compostage à Grenade
Montant maximum	5 000 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2022	3 718 €
CP 2023	3 718 €
CP 2024	218 859 €
CP 2025	6 550 €
CP 2026	155 000 €
CP 2027	1 500 000 €
CP 2028	3 112 155 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 35 - Construction d'une plateforme de compostage à Léguevin

Les dépenses réelles sur l'opération 35 sont arrêtées à 24 360 € HT sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Construction d'une plateforme de compostage à Léguevin
Montant maximum	5 191 800,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2022	5 720 €
CP 2023	5 720 €
CP 2024	2 860 €
CP 2025	24 360 €
CP 2026	182 000 €
CP 2027	1 500 000 €
CP 2028	3 471 140 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 36 - Projet déchèterie ou centre de transfert Chemin de Fenouillet

Les dépenses réelles sur l'opération 36 sont arrêtées à 1 345 188,80 € HT sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Projet déchèterie ou centre de transfert Chemin de Fenouillet
Montant maximum	3 023 160,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2025	1 345 189 €
CP 2026	30 000 €
CP 2027	850 000 €
CP 2028	797 971 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 3503 - Transformation de la Station de transfert de Daturas en ateliers techniques

Aucune dépense n'a été enregistrée à l'opération 3503 sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Transformation de la Station de transfert de Daturas en ateliers techniques
Montant maximum	2 250 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2024	0 €
CP 2025	0 €
CP 2026	40 000 €
CP 2027	1 500 000 €
CP 2028	710 000 €

Aucune modification n'est apportée à cette AP.

Opération N° 43 - Réhabilitation quai de transfert Colomiers

Aucune dépense n'a été enregistrée à l'opération 43 sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Réhabilitation quai de transfert Colomiers
Montant maximum	3 370 000 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2024	0 €
CP 2025	0 €
CP 2026	60 000 €
CP 2027	1 500 000 €
CP 2028	1 810 000 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 44 - Création d'un centre de transfert à Dandine

Aucune dépense n'a été enregistrée à l'opération 44 sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Création d'un centre de transfert à Dandine
Montant maximum	3 370 000 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2024	0 €
CP 2025	0 €
CP 2026	60 000 €
CP 2027	1 500 000 €
CP 2028	1 810 000 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

Opération N° 45 - Rénovation du centre de transfert de Grenade

Aucune dépense n'a été enregistrée à l'opération 45 sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Rénovation du centre de transfert de Grenade
Montant maximum	880 000 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2024	0 €
CP 2025	0 €
CP 2026	15 000 €
CP 2027	865 000 €

Aucune modification n'est apportée à cette AP.

Opération N° 46 - Subvention d'équipement reconstruction UVE Toulouse

Les dépenses réelles sur l'opération 34 sont arrêtées à 30 000 000 € HT sur l'exercice 2025.

Libellé de l'Autorisation de programme	Subvention d'équipement reconstruction UVE Toulouse
Montant maximum	150 000 000 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-44 du 16 décembre 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2025	30 000 000 €
CP 2026	30 000 000 €
CP 2027	90 000 000 €

Aucune modification n'est apportée à cette AP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de Decoset ;

Vu la délibération D2026-45 approuvant le Compte Administratif 2025 de Decoset,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le bilan dressé des AP/CP en cours et les modifications apportées et présentées ci-avant,
- **D'APPROUVER** la clôture de l'AP/CP « Agrandissement de la déchèterie de Fronton » (opération 3102),
- **DE CERTIFIER** avoir inscrit au Budget Supplémentaire de 2026 les crédits de paiement pluriannuels correspondants,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2026.

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance

GIBERT Janine

